

GENAPPE

Colis alimentaires : le CPAS et Soli-Dons améliorent leur collaboration

L'ASBL Soli-Dons et le CPAS améliorent leur collaboration : les colis alimentaires de produits frais peuvent désormais être enlevés à Genappe.

• Michel DEMEESTER

Jusqu'ici, les bénéficiaires genappiens de colis alimentaires de produits frais distribués par l'ASBL Soli-Dons devaient se rendre à Nivelles pour prendre livraison de leurs colis. Ce ne sera plus nécessaire désormais. Le CPAS de Genappe a développé une collaboration avec l'association pour organiser une distribution de ces colis sur le territoire de Genappe. Elle aura lieu chaque jeudi à la salle communale de Vieux-Genappe. La première de ces distributions s'est déroulée ce jeudi 1^{er} octobre. Pour l'instant, huit personnes de Genappe bénéficient de cette aide : « Pour pouvoir en bénéficier, les personnes doivent solliciter un rendez-vous avec le service



Aurélie Lacaille, coordinatrice de Soli-Dons, et Vincent Girboux, président du CPAS de Genappe, ce jeudi lors de la première distribution de colis organisée sur le territoire de Genappe.

social du CPAS (067 64 54 50). Ce service délivre une attestation qui donne droit à l'octroi des colis », explique Vincent Girboux, président du CPAS de Genappe.

Récupération des invendus

Basée à Nivelles, l'ASBL Soli-Dons récupère chaque jour les invendus dans plusieurs grandes surfaces de la région :

« Nous existons depuis 2018. Nous avons jusqu'ici délivré des colis à 45 familles de Genappe. En 2019, nous avons récupéré 117 tonnes de nourriture et avons distribué 3 700 colis alimentaires », explique Aurélie Lacaille, coordinatrice de Soli-Dons. Les colis sont distribués gratuitement pendant deux mois. Si la situation des personnes ne s'est pas améliorée, l'aide

peut-être prolongée de deux mois, le coût du colis est alors de 2 €. »

Soli-Dons exerce son activité sous le contrôle de la Banque alimentaire de Bruxelles - Brabant. Son action permet de lutter contre la pauvreté et aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire. Elle travaille avec six personnes dont cinq sont engagées sous statut « Article 60 », une per-

sonne est engagée avec les dons de Viva for Life.

Le CPAS de Genappe étend ainsi son offre de distribution de colis alimentaires : « Nous avons aussi une collaboration avec l'association Saint-Vincent de Paul. Celle-ci distribue des produits différents, tels que des denrées non périssables et des surgelés », précise encore Vincent Girboux. ■



CONCOURS

lavenir.net & atelier théâtre Jean Vilar

GAGNEZ 2 PLACES

pour le mercredi 14.10 à 20h30

Comment participer ?

Avant mardi 06.10 à midi, envoyez un e-mail à concours-bw@lavenir.net avec l'ensemble de vos coordonnées et en indiquant en objet « Concours ATJV Vous êtes uniques ». Un tirage au sort déterminera les gagnants qui seront avertis par courrier.

Les données récoltées dans le cadre de ce concours seront systématiquement effacées au terme dudit concours. Celles-ci ne seront exploitées à aucune autre fin de l'attribution des prix aux gagnants. Durant la période de conservation des données, vous disposez en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données d'un droit d'accès, de rectification et de effacement de vos données personnelles. Vous pouvez consulter notre politique vie privée sur www.lavenir.net/vieprivée.

Jusqu'où iriez-vous pour faire partie du groupe ?

VOUS ÊTES UNIQUES

MAGGY JACOT ET AXEL DE BOOSERÉ

13.10 > 17.10

AULA MAGNA

Louvain-la-Neuve

0800 25 325

WWW.ATJV.BE